

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ATELIERS POUR ENFANTS - SIEL 2026

Réservé aux groupes scolaires et associatifs

(Créneau 11h00 – 12h00)

Le Salon International de l'Édition et du Livre est heureux d'accueillir les enfants et leurs parents/encadrants.

Veillez noter que, compte tenu de la coïncidence avec les vacances scolaires 2026, un seul créneau par jour, de 11h00 à 12h00, est réservé aux groupes scolaires et associatifs.

L'accès à ce créneau se fait sur inscription préalable en ligne via le site officiel :

<https://siel.ma/> à partir du 20 avril 2026.

Les autres ateliers sont ouverts au grand public, sous réserve de disponibilité de places.

Modalités de Participation

1. Inscription préalable obligatoire :

- › Seuls les groupes scolaires et associatifs ayant préalablement inscrit leurs élèves/ enfants via le formulaire en ligne seront admis.
- › Les inscriptions doivent tenir compte des tranches d'âge correspondant aux activités.
- › Chaque groupe de 10 enfants/élèves doit être accompagné d'un encadrant.
- › Les encadrants sont invités à rester présents pendant toute la durée des ateliers.
- › Chaque enfant/élève doit être muni d'un document indiquant le nom de l'école/ association, ainsi que le nom et le numéro de téléphone du responsable du groupe.
- › Le responsable du groupe et les accompagnateurs sont priés de surveiller leurs enfants, sans interférer avec le rôle des animateurs.
- › Les consignes relatives au bon déroulement des ateliers doivent être respectées.
- › Les groupes inscrits sont priés de se présenter à l'Espace Animation Enfant 15 minutes avant le début de l'atelier.
- › Sur place, les consignes de l'équipe d'organisation doivent être suivies.

- › Le respect de la durée de l'atelier est essentiel pour permettre une organisation fluide.
- › L'équipe d'organisation est habilitée à organiser les participants en sous-groupes selon les catégories d'âge.
- › En cas d'annulation, l'école/association est priée d'informer l'organisation dans les meilleurs délais.
- › La courtoisie et le respect envers les organisateurs, les animateurs et les autres visiteurs sont impératifs.
- › Le responsable du groupe est garant du comportement des enfants.
- › Un comptage des enfants à l'arrivée et au départ est recommandé.

IMPORTANT

- › La nourriture et les boissons sont interdites dans l'Espace Animation Enfant.
- › Prière de respecter le droit à l'image en ne prenant en photo ou vidéo que les enfants de votre école/association.
- › Le SIEL n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés.

En respectant ces règles, nous assurerons ensemble une expérience enrichissante et agréable pour tous les particip